

LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 19, numéro 2

4^s

Borden Ladner Gervais, Le plus grand cabinet pancanadien à 10 ans

Debout, de gauche à droite :
Me Alex K. Paterson, Me Sylvie Bouvette
et Me John G. Murphy, associé directeur,
Montréal. Assis, de gauche à droite :
Me André Dufour et Me André Gervais,
fondateur de Borden Ladner Gervais

■ Me Michel Bastarache ,conseil chez Heenan Blaikie
Portrait d'un éminent juriste

■ Nouveau DG du Barreau du Québec
Me Claude Provencher à pied d'œuvre

■ In Memoriam
**M. le juge Jean-Pierre Bonin
Me Alex Koenigsberg
Me Fred Chevalier**



Les taux d'assurance-vie les plus bas baissent... **ENCORE UNE FOIS!**



Cette nouvelle pourrait ne pas surprendre la plupart de nos clients.

Comme notre objectif est d'absorber nos coûts, nous cherchons constamment à offrir à nos clients des taux qui nous permettent d'assurer la stabilité financière de nos régimes. Par contre, si des résultats meilleurs qu'anticipés produisent des capitaux qui surpassent nos besoins à long terme, nous n'empêchons pas ces profits comme la majorité des assureurs. Nous cherchons plutôt à trouver des moyens pour partager ce succès avec nos clients actuels et futurs. De fait, notre succès nous a permis depuis une décennie de remettre environ 36 millions de dollars à nos clients sous forme de **rehaussements gratuits des garanties, de réduction des taux et de remboursements des primes.**

Si vous n'êtes pas déjà un client de l'AABC, songez aux nombreux avantages d'avoir une protection d'assurance souscrite avec l'aide de vos confrères à l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC).

Pour en apprendre davantage ou pour obtenir une assurance, veuillez composer le 1 888 873.2986 pour communiquer avec votre représentant autorisé de l'AABC ou nous visiter en ligne au www.barinsurance.com.



AABC

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN

Pour les avocats, par les avocats

Si vous avez 50 ans ou moins, communiquez avec nous pour discuter de votre admissibilité à doubler votre couverture d'**assurance-vie temporaire** sans preuve de bonne santé future!

Les récentes réductions des taux s'appliquent à des âges spécifiques et des montants totaux de couverture.

Le revenu excédentaire, qui pourrait entraîner des rehaussements gratuits des garanties, des réductions des taux ou des remboursements de primes, n'est pas garanti et peut varier selon les résultats techniques du régime.

Bien que les taux de l'Assurance vie temporaire jusqu'à 80 ans ne soient pas garantis et qu'ils puissent varier selon les résultats techniques du régime, nous avons de longs antécédents de rehaussements des garanties et de réductions des taux. De plus, le capital assuré est garanti et votre couverture ne s'annule pas si vous quittez la profession. L'Assurance vie temporaire jusqu'à 80 ans est souscrite auprès de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Financière Manuvie).

BLG : une première décennie remarquable et remarquée!

Édité par André Gagnon

Le 1^{er} mars dernier marquait le dixième anniversaire de Borden Ladner Gervais s.r.l., s.e.n.c.r.l. (BLG) à titre de cabinet national. L'occasion ne pouvait être plus belle pour faire le point, apprécier le chemin parcouru et surtout, réaffirmer vigoureusement l'engagement de toute l'équipe envers la réussite de ses clients.

Né de la vague des fusions qui a caractérisé le début des années 2000 et transformé le paysage du marché des services juridiques, BLG s'est taillé une place enviable qui fait honneur aux grands espoirs qui avaient été placés dans le regroupement sans précédent dans l'histoire de cinq cabinets bien établis en un seul.

En effet, il est impressionnant de constater le parcours réalisé lors de cette première décennie. Au-delà du fait qu'il soit devenu le cabinet juridique canadien comptant sur l'effectif le plus important, BLG s'affirme maintenant comme un véritable chef de file national dont le rayonnement atteint tous les secteurs clés de notre économie.

Une feuille de route éloquente

Déjà reconnu, entre autres, pour son expertise en droit des affaires et ses compétences en litige, BLG a su accroître l'étendue de sa renommée en jouant un rôle de premier plan dans plusieurs dossiers et transactions commerciales qui ont marqué l'actualité juridique et économique des dix dernières années. La vente de La Ronde, le financement de la prise de contrôle de Reuteurs PLC par Thompson Corporation, la mise en place du Campus Bell à l'Île-des-Sœurs, la restructuration de quelque 32 milliards de dollars de papier commercial dans le cadre d'un processus initié en vertu de la LACC, et la monétisation de l'entente de commandite entre Bell Canada et les Canadiens de Montréal ne sont que quelques exemples de réalisations dans les domaines du droit commercial et du droit des sociétés.



*Debout, de gauche à droite :
Me Alex K. Paterson, Me Sylvie Bouvette et Me John G. Murphy, associé directeur,
Montréal. Assis, de gauche à droite :
Me André Dufour et Me André Gervais, fondateur de Borden Ladner Gervais*

Sur le plan du litige, l'équipe de BLG a poursuivi sa contribution à l'avancement du droit dans le cadre de nombreux dossiers complexes tels les recours contre le piratage satellite, les questions litigieuses liées au remplacement du toit du Stade olympique, les recours contre les compagnies de tabac et la liquidation des fonds communs de placement Norbourg. À ces réalisations s'ajoutent les commissions Gomery et Oliphant, devant lesquelles le cabinet a défendu les droits de deux anciens premiers ministres. Finalement, BLG s'est démarqué dans le domaine des recours collectifs, avec plus d'une cinquantaine de recours touchant des domaines aussi variés que le droit bancaire, la responsabilité du fabricant et le secteur pharmaceutique pour ne citer que quelques exemples.

BLG garde le rythme !



Les membres de l'équipe du bureau de Montréal de BLG ont roulé à fond sur le vélo géant au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour Enfants. Cette année encore, grâce à l'implication soutenue de ses bénévoles, l'équipe a dépassé son objectif pour amasser 75 200 \$. Soulignons que depuis sa première participation à l'événement en 1995, le bureau montréalais a amassé plus de 800 000 \$.

S'activer pour une bonne cause, l'équipe de BLG connaît ça ! Encore cette année, plus d'une centaine d'avocats, de parajuristes, d'ajointes et de personnel de soutien du bureau de Montréal de BLG se sont investis à plein dans la collecte de fonds « Pédalez pour les enfants », au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour Enfants.

Aujourd'hui, 30 membres de l'équipe ont revêtu casques et cuissards et parcouru les rues du centre-ville à vélo géant pour remettre à l'Hôpital de façon symbolique – et spectaculaire, les fonds amassés au cours des dernières semaines.

« L'équipe de BLG est très fière de s'impliquer pour favoriser le mieux-être des enfants. Soulignons que depuis sa première participation à l'événement en 1995, le bureau montréalais a amassé plus de 800 000 \$ », mentionne Me Alex K. Paterson, du bureau de Montréal de Borden Ladner Gervais.

La créativité était à l'honneur au cours des derniers mois alors que des activités variées ont été organisées pour récolter des fonds. Notons entre autres le Défi WiMC, un buffet gastronomique organisé par les employés et une chasse aux trésors dans les bureaux de BLG.

« Cette année encore, grâce à l'implication soutenue de nos bénévoles, l'équipe de BLG-Montréal a dépassé son objectif pour amasser 75 200 \$ », mentionne Me Jacques S. Darce, président du comité « Pédalez pour les enfants » de BLG.



Alex K. Paterson, Ad.E., ancien associé principal et l'équipe du bureau de Montréal de BLG qui gardent le rythme afin de rallier les gens au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour Enfants.

Le cabinet jouit également d'une solide réputation dans le secteur public. En plus d'agir pour de nombreux gouvernements et organismes, les professionnels de BLG sont appelés à se prononcer régulièrement dans le cadre de consultations touchant les politiques publiques et l'administration de la justice.

Sur le plan international, BLG s'est grandement investi dans l'établissement et le maintien de relations privilégiées avec des cabinets américains et d'outre-mer. Grâce à sa participation active aux activités d'organisations internationales telles que l'Association internationale du barreau, l'American Law Firm Association et l'Association of Corporate Counsel, BLG a tissé un important réseau de collaborateurs internationaux qui lui permet de veiller aux intérêts de ses clients dans pratiquement toutes les régions du globe.

De plus, le savoir-faire des professionnels de BLG est respecté à l'étranger comme en témoignent les nombreuses reconnaissances qui leur ont été décernées. Par exemple, BLG compte huit Fellows de l'American College of Trial Lawyers, soit plus que tout autre cabinet juridique canadien. En début d'année, trois associés du bureau de Montréal, Mes Daniel Ayotte, Jeremy Bolger et Robert Charbonneau, ont été désignés comme « Avocats de l'année » dans leurs domaines respectifs par la prestigieuse publication Best Lawyers.

Une réussite construite sur des bases solides

Bien sûr, l'histoire de cette belle réussite ne s'est pas écrite sans efforts ni à-coups. John Murphy, associé directeur du bureau de BLG à Montréal se rappelle bien toute la fébrilité et les questionnements qui entouraient la création d'un nouveau cabinet national. « À l'époque, je faisais partie du comité qui négociait les modalités de la fusion et je peux vous dire que ce n'était pas simple. Bien que nous avons de nombreux points en commun avec les quatre partenaires autour de la table, il n'était pas évident de régler les nombreux détails relatifs à la fusion de cinq cabinets en un seul. C'était du jamais vu. À certains moments, nous avons l'impression d'être engagés dans des négociations constitutionnelles! »

« De plus, au-delà des aspects techniques et juridiques d'une telle transaction, il fallait composer avec des aspects plus délicats, comme la crainte de perdre

notre autonomie et notre identité respectives au sein de la nouvelle entité nationale. Par exemple, deux des cinq partenaires de notre groupe voyaient leur nom disparaître (Scott & Ayles d'Ottawa et Howard, Mackie de Calgary). De notre côté, nous devons faire un choix entre la composante de notre nom reflétant nos racines historiques (McMaster) et celle reflétant notre caractère francophone (Gervais). Il fallait aussi tenir compte du fait qu'il s'agissait d'une deuxième fusion en trois ans pour l'équipe de Montréal et que nous devons prévoir des mesures pour nous adapter le mieux possible à une seconde vague de changements importants. »

Ces grands défis n'ont jamais refroidi l'enthousiasme et la détermination des parties en présence. John Murphy ajoute : « Je suis encore étonné de la vitesse à laquelle nous avons trouvé des solutions aux situations qui se sont présentées. Avec le recul, je crois que trois éléments ont contribué au succès de nos négociations et à l'essor rapide de BLG comme cabinet national : (1) l'idée d'intégrer en une seule équipe les compétences des quelque 600 professionnels juridiques que nous comptons dans nos rangs à l'époque, (2) la volonté de

servir encore mieux nos clients au-delà des frontières régionales en étant présents dans les grands centres où ils font affaire, (3) la possibilité d'offrir à nos clients un éventail élargi d'expertises et de confier leurs dossiers à la ressource la plus appropriée, et ce, peu importe son emplacement géographique. »

John Murphy ne manque pas de souligner la collaboration et l'apport essentiels des professionnels et employés de BLG tout au long de la démarche. « Un projet de cette envergure est excitant, mais il suscite aussi de nombreuses incertitudes. BLG n'aurait pu prendre son envol aussi rapidement sans le dévouement et les compétences de tous les membres de son équipe. »

Un cabinet fidèle à sa vision

Depuis ses tout premiers jours, BLG est animé d'une vision simple, mais porteuse d'une grande ambition : celle de constituer le cabinet juridique national par excellence au Canada. Les dirigeants de BLG se sont inspirés de cette vision pour définir les valeurs fondamentales du cabinet, établir des objectifs précis et créer une culture fortement axée sur l'excellence, le travail d'équipe et la satisfaction des clients.

WISE, BLACKMAN SENCRL

ÉVALUATION D'ENTREPRISES • QUANTIFICATION DE DOMMAGES • JURICOMPTABILITÉ

Depuis 1979, nos professionnels d'expérience assistent les communautés juridiques à travers le Canada et les États-Unis en leur fournissant des opinions indépendantes sur la valeur d'entreprises et en matières litigieuses, incluant :

- Recours collectifs
- Différends matrimoniaux
- Conventions entre associés
- Contrefaçon de propriété intellectuelle
- Conversion en société ouverte ou fermée
- Témoignage expert
- Pertes de bénéfices
- Planification successorale
- Oppression des actionnaires
- Attestations d'équité («fairness opinions»)

Contactez, en toute confidentialité :

Richard M. Wise, FCA, CA•EJC, FEEE, FASA, MCBA, CVA, Arb.A.

Gerald S. Blackman, CA, CBA, CFE

Catherine Tremblay, DPA, CA, EEE, ASA

Jean-Philippe Langevin, CA, CFA

Édifice de la Banque Royale du Canada
1, Place Ville-Marie, Bureau 3430
Montréal H3B 3N6

Tél (514) 875-8100 • Fax (514) 875-9109 • Site web : www.wiseblackman.com

The Best Lawyers in Canada® : un tour du chapeau pour BLG

Borden Ladner Gervais est fière d'annoncer qu'elle s'est classée au tout premier rang au Canada pour le classement de la publication The Best Lawyers in Canada®, dans la parution 2011. C'est la troisième année consécutive pour laquelle le cabinet se mérite cette distinction. En tout, 169 avocats de BLG sont mentionnés, 21 d'entre eux l'étant pour la première fois.

BLG se classe au premier rang au Québec dans les Groupes de pratique suivants :

- Droit de l'aviation
- Droit du divertissement
- Droit de la construction (avec 5 avocats)
- Droit du divertissement

Le cabinet se classe également bon premier au Canada dans 14 domaines de pratique. Voici les avocats du bureau de Montréal qui ont été nommés meilleurs avocats au Canada :

Kenneth S. Atlas

Droit bancaire
Insolvabilité et
restructuration financière

Marie Audren

Litige – recours collectifs

Daniel Ayotte

Droit de la construction
Droit de la faute
professionnelle
de l'avocat

André Barette

Fiducies et successions

P. Jeremy Bolger

Droit maritime

Robert E. Charbonneau

Droit de l'aviation
Litige – recours collectifs
Droit des assurances
Litige – lésions
corporelles
Droit de la responsabilité
du fait des produits

Sam Coppola

Droit du divertissement

Pierre B. Côté

Droit bancaire

Suzanne Courchesne

Litige – lésions
corporelles

Thomas M. Davis

Droit du travail et
de l'emploi

Marc Duchesne

Insolvabilité et
restructuration financière

Simon Grégoire

Droit de la construction

Rosaire Houde

Droit des accidents
du travail

Yvan Houle

Droit de la construction

François Longpré

Droit du travail et de
l'emploi

Charles P. Marquette

Droit fiscal

Darren McGuire

Droit de l'immigration

François Morin

Droit fiscal
Fiducies et successions

Patrice Morin

Droit de la construction
Droit de la faute
professionnelle de l'avocat

John G. Murphy

Droit de la construction

**Alex K. Paterson c.r.,
Ad.E**

Droit des lésions
corporelles

Marilyn Piccini Roy

Fiducies et successions

Jean-René Ranger

Droit du travail et
de l'emploi

Peter Richardson

Litige – recours collectifs

Brian M. Schneiderman

Droit fiscal

John T. Sullivan

Droit immobilier

Georges R. Thibaudeau

Droits des valeurs
mobilières

Pierre Trudeau

Droit immobilier

Philippe C. Vachon

Droit du travail et de l'emploi

C'est à partir de ces premières pierres d'assise que se sont articulés un à un les éléments qui caractérisent aujourd'hui l'approche de BLG et la distinguent de celle de ses concurrents. Mais de quoi se compose exactement cette fameuse approche BLG? John Murphy en résume les grandes lignes en cinq points :

- 1 « Dans le but de satisfaire et même surpasser les attentes de ses clients, BLG a établi un Code d'excellence professionnelle et un Code d'excellence du service qui définissent des principes clairs auxquels adhèrent tous les membres de notre équipe. »
- 2 « Notre engagement à bien servir nos clients ne s'arrête pas là. Nos codes d'excellence sont appuyés par un programme de perfectionnement professionnel inédit et exclusif qui constitue un investissement continu dans notre équipe de professionnels afin d'offrir à nos clients le niveau su-

La bourse d'excellence un soutien important pour

Douze bourses d'études de 1 000 \$ sont remises aux jeunes marathoniens du programme Étudiants dans la course

Le 21 septembre 2010 avait lieu, à Montréal, la remise des bourses d'excellence BLG, décernées à chacun des jeunes élèves du programme Étudiants dans la course (EDLC). Partenaire Or de cette première édition du programme, BLG a remis à douze braves étudiants – désormais marathoniens ! – une bourse d'une valeur de 1 000 \$ pour les soutenir dans la poursuite de cet autre défi important : leurs études.

Cette soirée de remise des bourses est venue couronner l'ultime épreuve du Marathon Oasis de Montréal, couru le 5 septembre dernier par les jeunes et leurs mentors, après un an d'entraînement intense.

« L'objectif premier de ce programme, en plus d'accompagner et de soutenir les jeunes dans ce défi de taille, est de faire en sorte qu'ils tirent de cette expérience exigeante des leçons précieuses qui leur serviront toute leur vie. Notre soutien à la poursuite de leurs études s'inscrit dans la continuité de notre engagement envers la communauté et le bien-être et le développement des jeunes montréalais », af-

périeur de compétence qu'ils attendent de nous. De plus, nous avons récemment lancé l'UdeBLG, un programme par lequel nous diffusons à nos clients et professionnels des conférences d'appoint sur des sujets d'intérêt. »

3 « Nous avons également mis en place un programme de satisfaction de la clientèle qui nous permet d'évaluer la qualité de nos services en fonction des attentes de nos clients et des nôtres. Notre programme consiste en un sondage auquel s'ajoutent des entretiens individuels. L'information que nous recueillons ainsi nous permet de mesurer notre rendement par rapport aux principes de nos codes d'excellence, et à identifier les correctifs qui s'imposent en cas d'écart. »

4 « Notre souci constant de contribuer à la réussite de nos clients s'exprime aussi par la structure que nous avons mise en place pour favoriser un travail

cellence BLG : l'avenir de jeunes étudiants

firmes Mélanie Champagne, mentor et avocate du bureau de Montréal de BLG.

Chapeauté par la Fondation du Dr. Julien, Étudiants dans la course vise à promouvoir l'activité physique, la saine alimentation et la discipline auprès des jeunes de quartiers à risque de Montréal, ainsi qu'à renforcer l'estime de soi, à réduire les facteurs de risque associés aux drogues et aux gangs de rue. La motivation de ces jeunes est simple : se fixer un objectif et surtout l'atteindre et ce, grâce à la course à pied.



(Crédits photo : Mahieu Baril)

BLG a remis à douze jeunes désormais marathoniens du programme Étudiants dans la course une bourse d'une valeur de 1 000 \$ pour les soutenir dans la poursuite de cet autre défi important : leurs études. Sur la photo : Hisham Zaki et sa mentor, Mélanie Champagne, avocate du bureau de Montréal de BLG.

Un prix national pour BLG



De gauche à droite:

*Rangée avant: Jennifer Lamb, Borden Ladner Gervais;
Sean Weir, associé directeur national, Borden Ladner Gervais;
Madame la Juge Marie Deschamps de la Cour suprême du Canada;
Stephen Lewis (Stephen Lewis Foundation); Guy Pratte, Borden Ladner Gervais.*

Rangée arrière de chez Borden Ladner Gervais:

*Alexander DeZordo, David Scott, Bruce Churchill-Smith,
François Morin, Angus Gunn.*

Remis dans le cadre de la 3e conférence nationale sur les services juridiques bénévoles Canadian Pro Bono Conference, qui s'est déroulée les 16 et 17 septembre à Calgary, BLG a remporté le prix National Law Firm Award pour sa contribution à la prestation de services juridiques pro bono dans tout le Canada.

On reconnaît ainsi la longue tradition de travail pro bono de BLG et l'importance que chacun de ses bureaux accorde aux initiatives bénévoles. Au Québec, le comité pro bono de BLG, présidé par Alexander De Zordo, reconnaît et soutient la contribution des avocats du cabinet qui s'impliquent auprès d'organismes et d'individus qui autrement, seraient incapables d'obtenir l'accès à la justice ou à des services juridiques.

Que ce soit dans le cadre de leur implication dans divers litiges pro bono, dans les cliniques gratuites à la cour des petites créances en partenariat avec l'Association du jeune barreau de Montréal, ou dans leur partenariat dans l'alliance droit santé avec la Fondation du Dr Julien, les avocats de BLG s'impliquent à fond et de manière durable.

Volume 19, numéro 2

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca

Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Alain Michon
Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.

(On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2010 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.

BLG : une première décennie remarquable et remarquée! <i>Par André Gagnon</i>	3
Michel Bastarache : avant le commissaire... le juriste discret <i>Par André Gagnon</i>	10
La Clinique environnementale Ecojustice, à la défense des citoyens <i>Par Me William Amos</i>	14
Hommage à Philippe Casgrain	16
Nomination au Barreau du Québec Me Claude Provencher à pied d'oeuvre	17
Windsor et Ottawa accueilleront les boursiers du programme Leadership communautaire en justice	19
Hommage à Me Alex Konigsberg	21
Ann Bigué, une leader reconnue en droit autochtone choisit de se joindre à Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l.	22
La librairie Wilson & Lafleur sur iPad	23
FMC amasse plus de 22 000\$ lors de la marche du Week-end Pharmaprix(MC) pour vaincre les cancers féminins	23
Roderick A. Macdonald remporte le Prix pour le droit Ramon John Hnatyshyn 2010	24
L'AJBM appuie l'exigence du bilinguisme pour les candidats à la magistrature à la cour suprême du Canada	25
L'honorable Paul-Arthur Gendreau joint Langlois Kronström Desjardins	26
British Airways s'envoie en l'air	27
Le Barreau du Québec salue l'inauguration du Centre de justice de proximité de Rimouski	28
L'OACI et McGill accueille conjointement une Conférence pré-assemblée sur l'aviation et la durabilité	29

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes...
 à la fine pointe de la technologie
 à l'ère du numérique...**

***vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour
 encore plus rapidement grâce à notre système AUDI-O-NET.***

- Sténographes officiels • français, anglais, bilingue • Mémoire & Annexes • Cour d'Appel & Suprême du Canada
- Transcriptions de cassettes • Copie de cassettes • Prise de vidéo • Vidéo conférences • Dépôts par téléphone
- Salle d'interrogatoire • Délai urgent & jour le jour • format condensé/index de recherche

Recevez via Internet ou sur disquette vos transcriptions format condensé avec index de recherche.
 (Aucun logiciel nécessaire)

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5 • Un seul numéro : (514) 288-1888
Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenofac@stenographe.com

d'équipe efficace et donner un accès optimal aux meilleures ressources de notre équipe nationale. Nous restons à l'affût des tendances du marché et formons des équipes spécialisées qui répondent à des besoins précis : nos groupes Changements climatiques et Relations d'affaires avec l'Inde sont deux bons exemples. À l'interne, nous nous efforçons d'appuyer les membres de notre équipe afin de favoriser leur réussite. Par exemple, nous avons formé un comité spécial dont la mission est de promouvoir l'avancement des femmes dans les domaines du droit et des affaires. »

De la tête et du cœur

BLG considère que la concrétisation de sa vision passe par bien plus que sa réussite commerciale et qu'il est essentiel de contribuer au mieux-être de la profession juridique et des communautés dans lesquelles ses professionnels œuvrent. C'est pourquoi le cabinet accorde une grande importance à son engagement communautaire et à celui des membres de son équipe.

BLG encourage activement tous les membres du cabinet à s'engager personnellement dans ses programmes communautaires. Ceux-ci prennent la forme de diverses activités dont le travail pro bono, le programme BLG, la lecture et les enfants (programme de lecture à des enfants issus de milieux défavorisés), les Prix BLG (bourses d'études offertes aux meilleurs athlètes universitaires du pays) et les Bourses de recherche BLG (programme pour stimuler la recherche juridique dans les facultés de droit).

Le cabinet apporte également un soutien financier

à de nombreuses œuvres caritatives partout au pays et appuie particulièrement les initiatives axées sur les enfants, l'alphabétisation, la lutte contre le cancer et les services destinés aux moins nantis. À Montréal, BLG entretient depuis longtemps un lien privilégié avec l'Hôpital de Montréal pour enfants et a récemment fait un don de 500 000 \$ pour la construction du futur Centre universitaire de santé McGill.

Un avenir prometteur sous le signe de l'innovation

Bien que la première décennie de BLG laisse entrevoir de belles perspectives d'avenir, il n'est pas question pour l'équipe de s'asseoir sur ses lauriers. La concurrence est sans cesse plus féroce et le contexte dans lequel œuvrent les cabinets juridiques ne cesse d'évoluer : exigences des clients, nouvelles technologies, mondialisation des marchés et attentes des professionnels ne sont que quelques-uns des aspects qui requièrent une vigilance de tous les instants.

Pour John Murphy, deux éléments contribueront particulièrement à maintenir l'élan de BLG au cours de la prochaine décennie : « Nous devons continuer à renforcer notre engagement envers l'excellence du service et miser encore plus sur l'innovation. Celle-ci crée une valeur ajoutée importante, qu'il s'agisse d'améliorer la façon dont nous travaillons ou de concevoir des solutions juridiques plus efficaces en réponse aux défis et objectifs de nos clients. D'une façon ou de l'autre, l'innovation nous semble le meilleur scénario pour bâtir un bel avenir de concert avec nos clients. »



*Félicitations et Hommage à Borden Ladner Gervais,
à ce «jeune» cabinet pour son 10^e anniversaire»*

Michel Bastarache : avant le commissaire... le juriste discret

Par André Gagnon

Le nom de Michel Bastarache est sur toutes les lèvres depuis quelques semaines au Québec et ailleurs au Canada. Depuis sa nomination le 14 avril 2010, la Commission qu'il préside a fait sans relâche les manchettes des médias et notamment depuis la reprise de ses travaux portant sur la nomination des juges au Québec au milieu du mois d'août. Qui est ce personnage prudent, sobre, humble au nom basque revenu au Québec après une très longue absence au cours de laquelle il s'est couvert de titres dans tous les sens du terme grâce à un travail acharné et à des opportunités bien saisies. Il possède toutefois un parcours personnel marqué par une tragédie familiale. Une autre affectant cette fois sa santé lui a dicté un virage professionnel qui a permis à ses collègues et concitoyens de son Québec natal, de renouer avec lui pour jouer le rôle d'enquêteur impartial mais fort controversé pour ne pas dire carrément contesté en certains lieux.

Michel Bastarache est né le 10 juin 1947 à Québec où son père Alfred, originaire de Bouctoucheau Nouveau-Brunswick, «en Acadie» comme on dit là-bas, complétait son doctorat en médecine à l'Université Laval. Il avait épousé Madeleine Claveau, née à Chicoutimi et dont la famille était établie à Québec depuis 1940. La famille déménagera au Nouveau-Brunswick où Michel Bastarache prendra racine et fera ses études primaires et secondaires. Il s'inscrira d'abord en médecine à l'Université Laval *, après avoir obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université de Moncton. Puis, il opte pour le droit, s'inscrit à la faculté de droit de l'Université de Montréal où il décrochera une licence en droit en 1970. Il n'ira pas au barreau tout de suite. Il commencera sa carrière comme traducteur juridique dès sa licence en droit pour le compte du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui avait décidé de devenir une province vraiment bilingue, la seule au Canada, soit dit en passant. Deux ans plus tard, il décrochera un diplôme d'études supérieures en droit public de l'Université de Nice en France, en 1972.

Après sa démission de la Cour suprême du Canada, le 30 avril



2008 (sans doute pour raison de santé), il joint le cabinet Heenan Blaikie au bureau d'Ottawa .

Parmi ses premiers mandats d'avocat-conseil, Me Bastarache s'est prêté volontiers à un rôle de médiation, dans la plus grande discrétion et confidentialité, relativement aux accusations d'abus sexuels adressées à certains membres du clergé du diocèse de Bathurst. Me Bastarache a ouvert un bureau temporaire sur place pour y recevoir les plaignants et les personnes impliquées dans ces dossiers délicats. Puis vint avril 2010 lorsqu'il fut nommé pour enquêter sur la nomination des juges provinciaux au Québec.

Mais bien avant le commissaire Bastarache, il y avait le juriste. Un juriste d'une envergure peu commune. Un avocat au palmarès incomparable. Un homme qui frappe par la diversité exceptionnelle de son parcours et la rapidité avec laquelle il a accumulé les réalisations.

Une carrière aux mille facettes

Après avoir obtenu son baccalauréat ès arts de l'Université de Moncton, en 1967, Michel Bastarache décroche un premier diplôme en droit de l'Université de Montréal en 1970.

Il effectue ensuite un séjour à Nice, d'où il revient avec un D.E.S. En 1978, il obtient un nouveau baccalauréat en droit, de l'Université d'Ottawa.

Dès 1970, Me Bastarache commence sa carrière comme traducteur juridique pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Puis, il deviendra directeur général de la promotion des langues officielles au Secrétariat d'État du Canada, à Ottawa, en 1983-84. Il a également été actif dans le monde sociocommunitaire, alors qu'il était secrétaire général de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick en 1973 et 1974.

Me Bastarache a occupé des postes de haute direction en entreprise. Il fut vice-président et directeur du marketing de l'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie et de ses filiales de 1974 à 1977. Il en deviendra président et directeur général de 1989 à 1994. Il a également pratiqué le droit au sein de grands cabinets, à Ottawa (Lang Michener) dans les années 1980 et à Moncton, après son second passage dans le monde de l'assurance-vie.

En 1978, il se tourne vers le milieu universitaire, pour devenir professeur, puis doyen de l'École de droit de l'Université de Moncton. Il a par la suite été doyen associé de la Section de Common Law à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, où il avait complété un LLB en common law. Il est admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en 1980, puis de l'Alberta en 1985, et de l'Ontario en 1986. Il sera admis au Barreau du Québec en 2008 après sa démission de la Cour suprême du Canada.

Alors qu'il était avocat au Nouveau-Brunswick, où il avait coprésidé le comité du Oui lors du référendum de Charlottetown, Me Bastarache devait recevoir une autre Médaille, celle du 125^e anniversaire du Canada, en 1993 pour service rendu à son pays.

En 2003, lors des célébrations du 125^e anniversaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, son alma mater, il reçut une autre Médaille du 125^e de même que sa collègue alors, Marie Deschamps, de la Cour suprême du Canada. Un autre récipiendaire, diplômé de la même faculté, Me Marc Bellemare, alors ministre de la Justice du Québec, y avait aussi été honoré de même qu'une pléiade d'autres diplômés lors d'un banquet.

Bien sûr, c'est le milieu judiciaire auquel on associe spontanément Me Michel Bastarache. En mars 1995, il est nommé à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, qu'il quitte pour devenir juge de la Cour suprême du Canada le 30 septembre 1997, alors qu'il est à peine âgé de 50 ans. Il a été nommé par celui qui est aujourd'hui son collègue chez Heenan Blaikie, Me Jean Chrétien, alors premier ministre du Canada.

Pendant la décennie qui suit, Michel Bastarache signe plus de 150 décisions, dont plusieurs jugements d'importance capitale sur les droits linguistiques. Il exprime aussi des dissidences caractérisées par une impeccable rigueur intellectuelle. Le droit criminel n'est pas son fort et surtout lorsqu'on invoque la Charte des droits et libertés, critiquent les criminalistes qui le trouvent trop «law and order» en cette matière.

Crites & Riddell
BASICS

Votre expert en fournitures juridiques

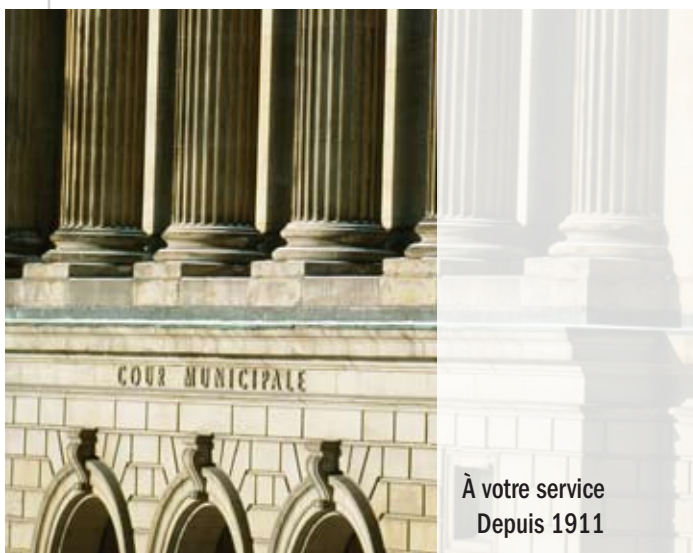
Reconnu à Montréal comme l'expert en index juridiques, **Crites & Riddell Basics** offre une gamme complète d'index pour combler tous vos besoins.

Livraison de papeterie même jour, disponible sur demande pour la région métropolitaine de Montréal, si commandé avant 10 h 30.

Pour plus de détails, communiquez avec notre service à la clientèle
T : 514 368.8641 ou 1 800 263.8641

F : 514 368.1212

crites@crites-riddell.com
www.crites-riddell.com



La vie après la Cour

En juin 2008, il surprend le monde juridique en annonçant sa décision de quitter la Cour suprême. Peu de temps après, le cabinet Heenan Blaikie annonce que Michel Bastarache devient avocat-conseil, à son bureau d'Ottawa.. Roy L. Heenan, O.C., Ad. E., le qualifie alors de « véritable homme-orchestre, qui a connu une carrière aussi exemplaire que multiforme ».

Depuis ce jour, celui dont la juge en chef Beverley McLachlin soulignait lors de sa retraite la grande capacité de travail n'a pas chômé. Dès le mois suivant son retour à la pratique, on annonçait qu'il s'ajoutait à l'équipe d'avocats représentant un groupe de défense des droits des francophones du Nouveau-Brunswick, qui conteste une réforme de la santé qu'il juge discriminatoire envers les francophones.

Bien des gens veulent connaître les leçons qu'on peut tirer de l'expérience acquise par un juriste d'une telle envergure. L'agenda de Me Bastarache a donc été rapidement rempli par les participations à des activités qui lui ont permis de partager le fruit de ses réflexions.

Premier album CD de Marc-André Gauthier chez Audiogram



Marc-André Gauthier, violoniste virtuose réputé, a lancé un CD réalisé avec son ami, le compositeur-pianiste de réputation internationale, André Gagnon, au cours de l'été. Le premier album de ce jeune violoniste, (fils de Me Andre-P. Gauthier, fiscaliste renommé chez Heenan Blaikie). Audiogram et son équipe a réalisé cet album avec de nombreux musiciens et l'Orchestre Symphonique de Trois-Rivières. Le CD comprend dix (10) mélodies dont quelques tangos et des airs connus que l'on peut fredonner en écoutant vibrer les cordes romantiques du Stradivarius de Marc-André Gauthier qui s'ajoutent aux notes langoureuses jouées au piano par André Gagnon. Quelle belle association musicale !

Ainsi, peu de temps après son retour à la pratique, Me Bastarache mettait le cap vers les Pays-Bas, pour se joindre à d'éminents universitaires et juristes reconnus mondialement lors de la conférence Droit du futur présentée par l'Institut pour l'internationalisation du droit de La Haye (HiiL). Quelques mois plus tard, à Vancouver, il participait à une conférence sur le droit administratif, au cours de laquelle il a fourni un commentaire sur les fondements de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Dunsmuir. En novembre 2009, il était de la quatrième conférence J.-Fernand-Landry, tenue à l'Université de Moncton, avec une communication ayant pour titre « La Cour suprême et les droits linguistiques ». Et ce ne sont que quelques-unes des nombreuses activités auxquelles il a participé.

Bien sûr, en plus de ces conférences, Me Bastarache a exercé son activité d'avocat-conseil. Mais à cet égard, bien peu de choses sont connues. Car l'une des grandes qualités d'un éminent avocat-conseil, c'est d'être capable d'agir au cœur des dossiers les plus retentissants... tout en demeurant d'une discrétion absolue.

Sauf, bien sûr, quand on préside une commission dont les audiences sont suivies avec une assiduité sans précédent par les médias et diffusée en direct chaque jour d'audience à la télévision. Cependant, ce que la caméra ne révèle pas, c'est le drame qu'a vécu le couple Bastarache marié en 1968 (à Yolande Martin) qui a perdu successivement deux enfants en bas âge, Emilie, à quatre ans, et Jean-François, à 17 ans ! Les enfants sont décédés dans les Maritimes après avoir été soignés pour une maladie dont on n'a jamais réussi à identifier la cause à l'Hôpital pour enfants Isaak Walton Killam d'Halifax en Nouvelle-Ecosse, entre autres.. A la suite de ces décès, Michel Bastarache a été membre du conseil d'administration de la fondation du même nom en 1994-95.

Ses deux enfants, lourdement handicapés, sont décédés de désordres neurologiques compliqués qui nécessitaient des soins spécialisés quotidiennement. Me Bastarache a confirmé via le porte-parole de la commission, Guy Versailles, que c'est à la suite de l'hospitalisation des enfants à Halifax qu'il s'est impliqué personnellement dans une fondation reliée à cet hôpital pour enfants. Peut-être son implication en droits linguistiques en matière de santé pour les francophones du Nouveaux-Brunswick, des Maritimes, y est pour quelque chose ?

En parcourant son curriculum vitae de la Cour suprême du Canada, on note qu'il est «Officier de la Légion d'honneur de France depuis 2003 et qu'il est membre du Groupe nation-

al canadien de la Cour permanente d'arbitrage depuis 2005. Il a aussi été décoré de la Médaille de Commandeur de l'Ordre de la Pléiade en 1999.

Michel Bastarache est un auteur très prolifique. On n'a qu'à consulter les archives pour voir apparaître son nom soit seul ou collectivement aux ouvrages qu'il a signés, aux articles rédigés sur les droits linguistiques, le droit administratif, etc. Il veut écrire davantage. disent des proches. Il a été rédacteur en chef de la Revue du Barreau canadien de 1998 à 2005. Il a été membre du conseil de rédaction de nombreuses revues tant au Québec qu'en Ontario et ailleurs au Canada. Il garde la main en enseignant encore aux universités d'Ottawa et de Montréal en droit, sans parler des universités de Moncton et du Nouveau-Brunswick.

Une controverse en 2001 l'a amené devant le Conseil canadien de la magistrature (qui l'a cependant exonéré tout en le rappelant un peu à l'ordre, en lui recommandant de s'abstenir à l'avenir de tenir certains propos et opinions comme il l'avait fait à l'endroit de certains juges. Cela ne l'a toutefois pas empêché de devenir vice-président de l'Institut national de la magistrature de 2004 jusqu'à sa démission de la Cour suprême du Canada en 2008.

Le nom Bastarache est d'origine basque. Me Bastarache se plaint à raconter qu'en Espagne, il n'a pas besoin de l'épeler ni de répéter son nom de famille. Ses ancêtres portaient le nom de Besteretchea. Le nom fut éventuellement francisé. Pour avoir aidé Beausoleil Broussard à attaquer des navires anglais, les Bastarache furent déportés en Caroline du Nord et emprisonnés. Ils s'enfuirent de leur prison en Caroline et revinrent au

Nouveau-Brunswick où ils fondèrent d'abord Bouctouche, puis Tracadie.

Tennisman accompli, selon The Lawyer's Weekly, du moins avant son intervention cardiaque en février 2008 au Ottawa Heart Institute, où il a été opéré pour une artère bloquée, peut-être les avocats qui comparaissent devant «sa» commission pourraient-ils organiser un tournoi de tennis avec Me Pierre Bourque qui y représente le Barreau du Québec, afin de constater si Me Bastarache a retrouvé sa forme. Et de ce fait, calmer un peu le jeu dans ce débat qui aura peut-être eu lieu pour dénouer une impasse politique ponctuelle plutôt que pour refaire un cadre pour la nomination impartiale des juges du Québec, qui somme toute, comme le constatait l'ancienne juge en chef de la Cour du Québec, Huguette Saint-Louis, sembler fonctionner assez bien, Madame la Marquise.

Un dernier mot sur la nomination des juges venant du juge Stephen Breyer, de la Cour suprême des États-Unis, qui n'a pas la langue dans sa poche. Il vient de publier un autre ouvrage**. Un journaliste de la chaîne de télévision NBC lui a demandé : « Que pensez-vous de la nomination de juges qui viennent des facultés de droit ? »

Réponse cinglante du juge Breyer : « C'est comme demander à un poulet ce qu'il pense de la recette du poulet à la king! »

**Les Grands personnages http://edimage.ca/grands-personnages/fr/carte_v04.html
2010-09-19 13:52*

*** Interrogé mercredi le 15 septembre 2010 sur la nomination des juges directement de la faculté au banc (ce qui fut son cas en 1994 alors que Bill Clinton l'a nommé à la plus haute cour des USA, le juge Stephen Breyer dans une interview récente au réseau NBC où on l'a questionné sur son nouveau livre intitulé « Making our Democracy Work: A Judge's View »,*



Party de Noël

Nouveau concept le midi @ 25 \$ et soir @ 40 \$

RESTAURANT LA COUPOLE

1325 Boulevard René-Lévesque Ouest,
Montréal (Québec)
Canada H3G 0A4

www.restaurantlacoupole.ca
gmourin@restaurantlacoupole.ca

La Clinique environnementale Ecojustice, à la défense des citoyens

Par Me William Amos

Dans le but de resserrer les liens entre les organismes de défense des droits environnementaux et d'améliorer la collaboration entre le milieu universitaire et le mouvement environnemental, l'organisme Ecojustice s'est associé à la Faculté de Droit de l'Université d'Ottawa afin de fonder la Clinique de droit de l'environnement. Cette dernière travaille notamment à la mise en place des conditions nécessaires pour inscrire dans la loi la protection de l'environnement au nom de l'intérêt public.

La Clinique a été mise sur pied en 2007 grâce au généreux appui financier de la Fondation de la famille J. W. McConnell et de la Fondation du droit de l'Ontario. Chaque session, la Clinique permet aux étudiants en droit d'acquérir une expérience pratique et une formation en matière de litiges environnementaux d'intérêt public, et ce, dans les deux langues officielles du pays.

Ecojustice (anciennement le Sierra Legal Defence Fund) est le chef de file des organisations pancanadiennes à but non lucratif regroupant des avocats voués à la protection de l'environnement. Depuis 1990, Ecojustice a aidé des centaines de citoyens, d'organismes et de collectivités à mieux se défendre contre les contrevenants aux lois environnementales, à assurer la responsabilité et l'imputabilité des gouvernements, ainsi qu'à établir d'importants précédents juridiques qui permettent aujourd'hui une meilleure protection des citoyens et des citoyennes, et de leur environnement. Avec des bureaux à Vancouver, Calgary, Toronto et Ottawa, Ecojustice est au cœur des débats environnementaux juridiques partout au Canada, et de plus en plus au Québec. Par le passé, Ecojustice a défendu les intérêts environnementaux du Québec jusqu'à la Cour suprême, notamment lors des affaires *Hudson c. Spraytech*, *R. c. Hydro-Québec*, et *Cie pétrolière Impériale ltée c. Québec* (Ministre de l'Environnement).

La présence d'Ecojustice à Ottawa permet de prendre en charge des dossiers touchant un nombre accru de rési-



Première rangée : Gavin Smith
2e rangée : Sarah Kromkamp, Carolyn Sowerby, Laura Jeffrey, Noah Arshinoff, Pierre Cloutier de Repentigny
3e rangée : Kristina Mahon, Me Linda McCaffrey (ancienne directrice)
Julian Daller, Alison Eustace
Dernière rangée : Dennis Stark, Me Will Amos, John Lindsay

dents du Québec, particulièrement dans l'Outaouais. Cette proximité géographique n'est pas le seul avantage de la Clinique pour l'environnement québécois. Son directeur, Me William Amos, en poste depuis juin 2010, est un membre bilingue des barreaux du Québec et de l'Ontario. Il a exercé le droit pour le gouvernement fédéral et a été à l'embauche d'un grand cabinet de Montréal avant de se joindre à la Clinique comme conseil juridique en 2007. Il est membre du Comité sur le droit de l'environnement du Barreau du Québec et enseigne à temps partiel à la Faculté de droit (Section de common law) de l'Université d'Ottawa.

Me Amos veillera au maintien du fructueux partenariat entre Ecojustice et l'Université d'Ottawa. « Nous travaillons pour fortifier les droits environnementaux, a-t-il déclaré, et nous nous attaquons à des litiges stratégiques aux niveaux municipal, provincial et fédéral. Notre but est de renforcer le droit de l'environnement au bénéfice de tous les Canadiens, y compris ceux qui habitent au Québec. »

Parmi les nombreuses réalisations de la Clinique, mentionnons son intervention au nom du Centre québécois du droit de l'environnement devant la Cour suprême du Cana-



Me William Amos

da dans l'affaire Ciment du Saint-Laurent inc. c. Barrette. La décision qui a résulté de cette affaire, par ailleurs fortement médiatisée, a allégé le fardeau de la preuve pour les citoyens subissant les « inconvénients anormaux » des actes de pollution et encourage les pollueurs à se sensibiliser davantage aux répercussions environnementales de leurs activités. Elle constitue un important précédent en matière de droit de l'environnement au Québec.

La Clinique a de plus participé à la rédaction du rapport Pour que le Québec ait meilleure mine (www.ecojustice.ca/fr), portant sur les faiblesses du régime minier québécois sur le plan de la protection de l'environnement. L'objectif premier de ce rapport consiste à influencer sur la réforme des lois et règlements qui encadrent l'exploration et l'exploitation minières au Québec, initiée par le gouvernement québécois au mois de décembre 2009 par l'entremise du projet de loi 79. Le rapport contribue à nourrir les débats publics sur les pratiques minières au Québec. Me Amos a d'ailleurs été invité à témoigner devant la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 79.

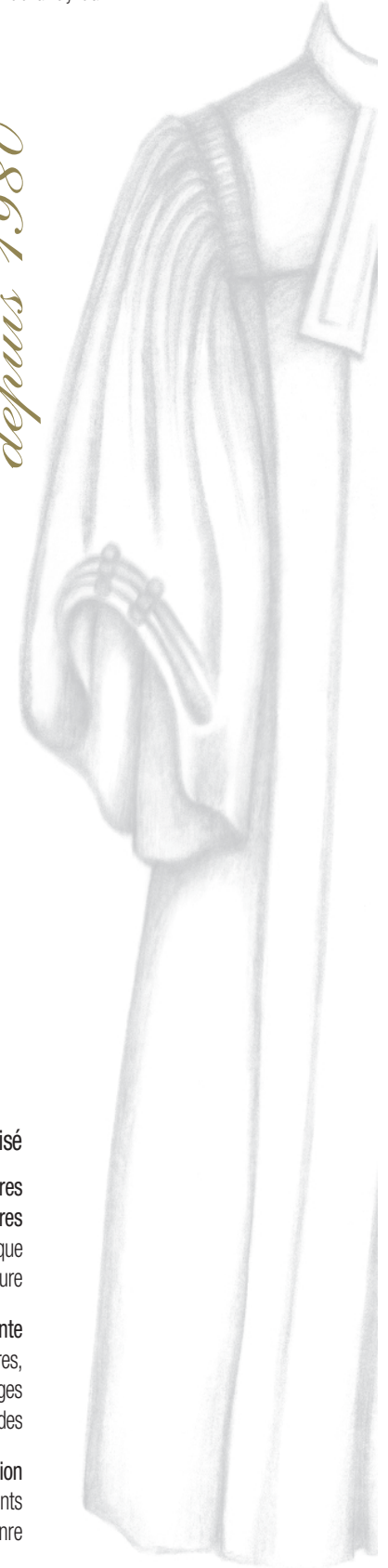
Enfin, soulignons la participation de la Clinique à la procédure d'arbitrage opposant Dow AgriSciences et le gouvernement fédéral. Dow AgriSciences, s'appuyant sur le chapitre 11 de l'ALENA, prétend que la province de Québec a exproprié ses investissements lorsque le gouvernement a interdit, au nom du principe de précaution, l'usage des pesticides chimiques à des fins esthétiques. L'intervention de la Clinique dans ce dossier majeur a pour objectif d'obtenir la permission d'agir à titre d'*amicus curiae* (« ami de la Cour ») devant le Tribunal de l'ALENA.

« La prise de conscience des problèmes environnementaux va en s'accéléralant, mais les gouvernements tardent à agir, explique Me Amos. C'est là qu'Ecojustice intervient : de la Cour suprême à l'Assemblée nationale, en passant par le Parlement du Canada et les tribunaux internationaux. »

William Amos, M.A., LL.B/B.C.L.
Directeur/Director
Clinique de droit de l'environnement de l'Université
d'Ottawa
Université d'Ottawa

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Hommage à Philippe Casgrain

Philippe mérite tous les éloges qui lui sont faits depuis qu'il nous a quitté, Tous. Je me demande seulement s'il ne se formaliserait pas un peu qu'on ne lui prête que des vertus car il avait les défauts de ses qualités et il les assumait, il les revendiquait même, avec une provocante délectation.

Il appartenait à la race très minoritaire des hommes brillants à qui il arrive parfois de penser que tout leur est permis. Mais personne n'était plus malheureux et contrit que lui quand il prenait conscience qu'il avait offensé ou blessé quelqu'un car il n'y a jamais eu chez Philippe la moindre trace de méchanceté.

Certes, il était un homme de sa génération que certains aspects de la transformation galopante de notre société pouvait agacer, contrarier ou préoccuper mais il avait, pour l'essentiel, garder une grande ouverture d'esprit et il n'y avait pas de place chez ce voltairien pour l'intolérance et le sectarisme.

Sa capacité d'émerveillement et d'enthousiasme n'avait pas pris une ride depuis ce jour où nous nous sommes connus en 1958 faisant ensemble campagne pour l'élection de Jean Lesage à la direction du parti libéral. Et à plus de 80 ans, il avait encore des relents de candeur qui faisaient plaisir à voir.

Cette jeunesse de cœur et d'esprit, ce pétillamment qu'il a conservé jusqu'au soir de son âge ne sont sans doute pas étrangers à la fréquentation continue des jeunes, hommes et femmes. Femmes surtout.



Plus romanesque que romantique, Philippe, dans sa quête de bonheurs, furent-ils de courte durée, ne s'économisait pas et ne fuyait pas devant le risque d'en souffrir, ce qui est la marque des passionnés.

Au rayon des sentiments d'amour ou d'amitié, il n'y avait rien de chiche chez cet être complexe, généreux, sensible et loyal qui valait à lui seul tous ses personnages.

Philippe me manquera beaucoup et toujours.

Yvon Turcot
6 mars 2010

**Ce texte a été écrit pour être lu à haute voix à l'occasion du service funèbre à l'église Saint-Germain d'Outremont. Le style et la formulation s'en ressentent forcément. Les circonstances n'ont pas permis que ce témoignage soit rendu à l'église.*

Me Claude Provencher à pied d'oeuvre

Me Claude Provencher, LL.B., MBA, sera à la barre administrative du Barreau du Québec à compter du 1er septembre 2010. Au terme d'un processus de sélection échelonné sur plus de six mois, le Conseil général du Barreau du Québec a ratifié l'embauche de Me Provencher pour le poste de directeur général de l'Ordre. Le Barreau du Québec est assuré d'avoir trouvé en la personne de Me Claude Provencher un avocat de grand mérite et un gestionnaire d'exception.

Membre du Barreau depuis 1989, Me Provencher compte plus de 20 ans d'expérience dans les domaines du droit et de la gestion. Bénéficiant d'un brillant parcours professionnel qui lui a permis de travailler en liens étroits avec les pouvoirs exécutif, politique et judiciaire, Claude Provencher est considéré comme un leader d'influence et son style de gestion se caractérise, notamment, par ses qualités de rassembleur, de communicateur et d'agent de changement.

Un parcours professionnel impressionnant

Me Provencher est actuellement commissaire à la magistrature fédérale, un poste comparable, au plan hiérarchique, à celui de sous-ministre. Au cours de sa

longue carrière, il a également été directeur principal - opérations de l'assurance emploi, pour Service Canada à Ottawa, et greffier à la Cour fédérale du Canada de même que directeur général pour le Québec, l'Atlantique et le Nunavut. Il a aussi oeuvré comme chef de cabinet à l'Agence du revenu du Canada, comme conseiller principal en politiques au Bureau du Conseil privé du Canada, à titre de directeur régional au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada, de même qu'au ministère

de la Justice du Canada à titre, notamment, d'avocat et de chef de cabinet.

Très intéressé par les questions d'éthique et de gouvernance, Me Provencher a mené à bien plusieurs projets, dont la revue de la gouvernance de la Cour canadienne de l'impôt et des Cours fédérales dans le cadre de la fusion des deux organisations, et il a administré le processus de nomination à la magistrature dans toutes les provinces du pays et à la Cour suprême.



Delegatus en **croissance** continue

DELEGATUS
SOLUTIONS JURIDIQUES PERSONNALISÉES

Delegatus services juridiques inc. est fière d'annoncer la venue de quatre nouveaux avocats au sein de son équipe.

Stéphanie Beauregard (1993), Isabelle Papillon (1993) et Keith Flavell (1994) se joignent à l'équipe de droit des affaires. Quant à Marc Tanguay (2001), il pratiquera au sein du groupe de litige.

Leur arrivée dans l'équipe permet à Delegatus de se positionner encore davantage comme un joueur incontournable sur la scène juridique québécoise.

www.delegatus.ca



Reconnu pour son doigté et son jugement sûr, Me Provencher a su traiter d'importants enjeux, tant au plan de la gouvernance qu'en matière de relations avec plusieurs parties prenantes, – politiques, exécutives, judiciaires et autres, – afin de maintenir la confiance du public envers l'administration de la justice.

Parallèlement à sa carrière de gestionnaire et d'avocat, il a effectué plusieurs missions de coopération internationale et s'est investi dans diverses oeuvres philanthropiques et associatives, telles que l'Association québécoise de la fibrose kystique, les Travailleurs de rue de l'Île de Laval et l'Association canadienne des administrateurs judiciaires. Honoré à maintes reprises, Me Provencher a su rayonner dans son milieu et dans la communauté en se méritant, entre autres, le Prix de l'équité en emploi et de la diversité de la Présidente du Conseil du trésor, la distinction Administrateur émérite (Fellow) du gouvernement du Canada et une reconnaissance du Conseil fédéral du Québec pour le projet du Sommet des Amériques en 2001.

Mandat du directeur général au Barreau du Québec

Relevant du Comité exécutif et sous la présidence du bâtonnier du Québec, le directeur général dirige l'ensemble des activités du Barreau. Il exerce les pouvoirs et les devoirs prévus au Code des professions et à la Loi du Barreau et ses règlements. Il assure le lien entre le Comité exécutif, le Conseil général, le personnel du Barreau, les membres de l'Ordre et le public.

Le directeur général assure aussi, en étroite collaboration avec le bâtonnier, une présence continue du Barreau du Québec auprès de la population, des gouvernements et d'autres associations professionnelles, favorisant ainsi son rayonnement et son impact, afin d'assurer ses rôles de protection du public et de promotion de la profession.

Plus spécifiquement, mais de façon non exhaustive, le directeur général du Barreau planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités du Barreau. Il est le premier responsable de l'élaboration de la vision, des orientations, des objectifs et politiques du Barreau ainsi que de son plan stratégique. Il assure la gestion stratégique et opérationnelle du Barreau, orientant, orchestrant et encadrant l'action de son équipe de direction, responsable des divers programmes et activités de l'Institution. Il veille à l'administration financière de l'institution et à la mise en place de pratiques de gestion saines, éthiques et rigoureuses fournissant un climat de travail motivant, harmonieux et productif.

Le directeur général conseille et guide le Conseil général, le Comité exécutif et le bâtonnier dans l'accomplissement de leurs rôles respectifs, en leur fournissant notamment les données nécessaires à la prise de décision. Il exerce une vigie de l'évolution des besoins des membres et des tendances de fond actuelles et futures, et transpose l'information en prise de position stratégique et opérationnelle.

Il agit aussi comme porte-parole du Barreau en collaboration avec le bâtonnier, voit à la cohésion des orientations, décisions et interventions publiques de l'institution, assure le lien entre le Barreau et le public en général, et interagit avec les médias lorsque requis. De concert avec le bâtonnier, le directeur général représente le Barreau lors de l'analyse des principaux projets de lois en commission parlementaire, auprès de la magistrature et auprès d'autres organisations, et il représente également le Barreau auprès de l'Office des professions, du Conseil interprofessionnel du Québec et des associations et organismes gouvernementaux reliés à la profession. Le directeur général exerce une supervision générale sur les directions du Barreau et une supervision uniquement administrative sur les activités du Bureau du Syndic, enfin, il supervise les travaux menant aux modifications et à l'adoption de la Loi sur le Barreau et des règlements afférents.

Il préside les élections aux postes de bâtonnier et de vice-président du Barreau, a le pouvoir d'administrer les serments d'allégeance et d'office prévus pour les nouveaux membres par la Loi sur le Barreau et délivre les certificats d'admissibilité à l'exercice de la profession ainsi que les permis restrictifs et occasionnels.

Windsor et Ottawa accueilleront les boursiers du programme Leadership communautaire en justice

La Fondation du droit de l'Ontario (FDO) est heureuse d'annoncer qu'elle a attribué deux nouvelles bourses de Leadership communautaire en justice. Ces projets concertés contribueront à améliorer l'enseignement des matières touchant les libertés civiles dans les écoles de Windsor ainsi que la diffusion de l'information juridique par divers groupes communautaires dans la région de la capitale nationale.

Une bourse accordée à l'Association canadienne des libertés civile et à la Fondation canadienne pour l'éducation

en matière de libertés civiles (ACLCL/FCELC) ainsi qu'à la faculté d'éducation de l'Université de Windsor permettra à Danielle McLaughlin, directrice de l'éducation et de l'administration de l'ACLCL/FCELC, de passer six mois en résidence à la faculté au cours de la prochaine année universitaire.

Le travail de Mme McLaughlin visera essentiellement à aider les enseignants à stimuler la pensée critique chez les étudiants lorsqu'il est question de libertés civiles, et à aider ceux-ci à comprendre leurs droits et responsabilités et à participer activement à la vie démocratique. En



LEVEZ LEVOILE...
...dans le cadre d'enquêtes financières et d'assistance en cas de litige.

Navigant Conseil LJ Inc.
Québec tél : 418.780.5874
Montréal tél : 514.798.5874

**NAVIGANT
CONSULTING**
www.navigantconsulting.com

©2008 Navigant Consulting, Inc. Tous droits réservés. « Navigant » est une marque de commerce de Navigant International, Inc. Navigant Consulting, Inc. (NCI) n'est ni affiliée, ni associée, ni liée de quelque façon que ce soit à Navigant International, Inc. ni l'utilisation « Navigant » par NCI est faite sous licence accordée de Navigant International, Inc.

outre, de nouvelles tâches seront assignées aux fins des stages d'enseignement et une série de vidéos d'animation sur les libertés civiles sera diffusée en ligne.

La bourse fera fond sur la collaboration antérieure de Mme McLaughlin avec la faculté d'éducation de l'Université de Windsor ainsi que sur le partenariat existant en matière d'éducation urbaine, lequel crée un lien entre la faculté et les écoles locales. L'objet de ce partenariat est d'offrir plus de possibilités aux étudiants des écoles participantes et de favoriser le perfectionnement professionnel et la recherche appliquée, au sein du milieu unique que représente le noyau urbain de Windsor.

« Les étudiants s'intéressent à l'examen de leurs droits et libertés même au niveau primaire, a déclaré Mme McLaughlin. Et si nous souhaitons qu'ils deviennent des citoyens engagés capables de résoudre les divergences de manière constructive, une des meilleures choses que nous pouvons faire est de fournir aux enseignants les outils susceptibles de stimuler l'intérêt des étudiants et d'intégrer ces questions aux activités scolaires. »

Décès de monsieur le juge

Jean-Pierre Bonin

C'est avec une immense tristesse que nous apprenons le décès de monsieur le juge Jean-Pierre Bonin, survenu de façon subite le 18 juin 2010. Monsieur Bonin, âgé de 68 ans, a été nommé juge de la Cour du Québec le 23 mars 1983, après une brillante carrière d'avocat, notamment comme substitut en chef du Procureur général à Montréal, poste qu'il occupait au moment de son accession à la magistrature. Rappelons d'ailleurs que de 1985 à 1995, il était juge en chef adjoint de la Cour du Québec, en matière criminelle et pénale. Il était très actif et apprécié par tous ses collègues de la Cour du Québec.

Tous considèrent de façon unanime que monsieur Bonin était un homme très respecté au sein de la communauté juridique québécoise, et que son départ laissera un immense vide.

À son épouse, Mireille Picard, à ses trois enfants, Isabelle, Dominique et Caroline, ainsi qu'à tous les autres membres de sa famille, la Cour offre ses plus sincères condoléances.

Une bourse attribuée à la TROVEPO et au Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne (CDP) de l'Université d'Ottawa permettra de mettre à profit les compétences particulières de Vincent Greason en matière de mobilisation des collectivités et de formation juridique du public. La TROVEPO est une coalition de groupes d'intérêt public de la région de l'Outaouais, au Québec, près d'Ottawa, et le CDP est un centre multidisciplinaire affilié aux sections de common law et de droit civil de la Faculté de droit de l'université.

M. Greason sera une personne-ressource en ce qui a trait aux liens entre les cliniques juridiques communautaires, les changements sociaux et la formation juridique du public, dans le cadre de la bourse à temps partiel débutant en septembre. Il donnera des ateliers et une conférence sur cette question et entreprendra une recherche sur les indicateurs de droits sociaux et sur les pratiques comparatives en matière de lutte contre la pauvreté en Ontario et au Québec.

« Nous appelons cela un projet permettant d'établir des ponts, et ce, pour plusieurs raisons, a déclaré M. Greason. Cela sera une occasion de partager les apprentissages clés entre les deux côtés de la rivière des Outaouais et entre les communautés linguistiques. Et cela aidera également la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa à renforcer ses liens avec les partenaires communautaires et à mettre davantage l'accent sur le droit d'intérêt public. »

Le Leadership communautaire en justice est un des nombreux programmes de bourses de la FDO, et au moins deux bourses ont été attribuées chaque année depuis 2006. Ces programmes mettent en valeur les possibilités qu'offrent les liens entre la collectivité et le milieu universitaire pour ce qui est d'améliorer les résultats scolaires et de poursuivre les objectifs en matière de justice. Les boursiers sont habituellement de grands spécialistes et innovateurs. Chaque printemps, la FDO invite les groupes d'intérêt public et les établissements d'enseignement à présenter conjointement une demande de bourse.

La Fondation du droit de l'Ontario aide les Ontariens à mieux comprendre la loi et à l'utiliser de façon à améliorer leur vie. Elle accorde des subventions à divers fournisseurs de service et organismes dans le but d'améliorer l'accès à la justice. La Fondation appuie l'exercice du droit dans le domaine de l'intérêt public et favorise l'excellence au sein de la profession.

Hommage à Me Alex Konigsberg

Les associés et le personnel de Lapointe Rosenstein Marchand Melançon ont perdu un homme de grande envergure. En effet, Me Alex Konigsberg, un des associés fondateurs du cabinet, est décédé le 9 août 2010. Hautement estimé et apprécié par ses associés, employés, clients et collaborateurs, Alex laisse un grand vide dans son entourage.

Passionné par sa profession, Alex est devenu un pionnier dans le secteur des franchises surtout à l'échelle mondiale où son sens des affaires et sa perspective unique ont fait de lui un conseiller d'affaires et juridique ainsi qu'un administrateur de sociétés des plus convoités.

Au cours de sa carrière, Alex a contribué à l'essor de plusieurs organisations, y compris l'International Franchise Association et l'International Bar Association.

Il a reçu plusieurs distinctions. En 1987, il a été nommé conseil de la Reine. En 1990, l'Association québécoise de la franchise lui a décerné le prix de la Personnalité de l'année en franchise. En 1993, l'Association canadienne de la franchise lui a décerné le prix du mérite en témoignage de sa contribution à l'essor, à la croissance et à l'expansion du franchisage au Canada. Il a également été l'auteur de plus de 70 publications sur le franchisage et a rédigé le livre qui fait autorité en matière de franchisage international.

Alex a toujours fait preuve d'un dévouement exceptionnel. Homme d'une immense générosité d'esprit, et toujours aussi passionné qu'à ses débuts, il était toujours disponible pour partager ses expériences et transmettre ses connaissances à la jeune relève. Il savait reconnaître ceux qui avaient le gène du métier.

Il a été un professeur respecté à la Faculté de droit de l'Université McGill et un mentor très apprécié de ses collègues.

Alex négociait aux quatre coins du monde avec une approche plutôt inhabituelle dans la profession. Il menait ses transactions en préférant la collaboration à



la confrontation. Et cela, il le faisait même lorsqu'il s'adressait à la partie adverse ainsi qu'à leurs clients, cherchant toujours un terrain d'entente pour le bénéfice de tous.

Si Lapointe Rosenstein Marchand Melançon s'est taillé une place de choix tant au Québec qu'à l'international, et que le cabinet est reconnu tant pour son multiculturalisme que pour la diversité et la profondeur de ses services, c'est en grande partie grâce à ce grand visionnaire, bâtisseur et rassembleur qu'était Alex Konigsberg.

En guise de reconnaissance pour ce qu'il a accompli pour notre cabinet, ainsi que pour les valeurs et traditions qu'il a su transmettre, les membres de la grande famille Lapointe Rosenstein Marchand Melançon unissent leurs voix pour le remercier sincèrement du bel héritage qu'il leur laisse. Il nous manquera grandement.

Ann Bigué, une leader reconnue en droit autochtone choisit de se joindre à Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l.



Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l. (FMC), est très heureux d'accueillir une associée de renom, Me Ann Bigué, à son bureau de Montréal. Me Bigué possède une solide expérience et est reconnue à l'échelle nationale notamment en matière de droit administratif, constitutionnel et réglementaire, plus particulièrement dans les secteurs du droit autochtone, de l'énergie, des ressources naturelles ainsi qu'en matière d'évaluation environnementale.

"Ann détient une expertise de pointe et son arrivée s'inscrit dans la continuité des compétences développées par FMC en tant que chef de file en matière de projets énergétiques, miniers et d'infrastructures diverses. À titre de co-chef de notre groupe national de droit des autochtones et de membre clé de nos groupes nationaux en énergie et en droit minier, Ann conseillera les clients de FMC dans ces domaines du droit au regard des enjeux stratégiques liés au développement de leurs projets ou à leurs opérations. Nous sommes donc très heureux et fiers d'accueillir Ann qui est non seulement une avocate au talent juridique exceptionnel, mais aussi une personne très engagée au sein de notre communauté", affirme Claude Morency, associé directeur du bureau de FMC à Montréal.

Me Bigué figure dans l'édition 2010 du répertoire Best Lawyers in Canada dans les domaines du droit autochtone, de la réglementation de l'énergie et du droit des ressources naturelles,

ainsi que dans les récentes éditions du répertoire canadien Femmes de Tête / Women in the Lead. Elle figure également au répertoire The Canadian Legal LEXPERT(R) Directory dans les domaines du droit autochtone et de l'énergie (électricité).

Nomination de monsieur le juge Martin Vauclair à la Cour supérieure du Québec

Le 18 juin dernier était annoncée la nomination de monsieur le juge Martin Vauclair à la Cour supérieure du Québec.

Monsieur Vauclair avait été nommé juge de la Cour du Québec le 29 septembre 2005, principalement à la chambre criminelle et pénale à Montréal, après avoir pratiqué le droit criminel et disciplinaire au sein de cabinets privés.

Fait à signaler, Martin Vauclair, avec le juge Pierre Béliveau de la Cour supérieure, est co-auteur d'un ouvrage intitulé *Traité général de preuve et de procédure pénales*, publié aux Éditions Thémis. Il a été maintes fois sollicité par plusieurs organismes pour donner des conférences sur des sujets touchant le droit criminel et le droit disciplinaire, et s'est grandement impliqué au sein du Barreau.

Tout en déplorant son départ de notre Cour, nous offrons toutes nos félicitations à monsieur le juge Vauclair et lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

LBC International Inc. <i>Expertise comptable spécialisée dans les litiges et réclamations d'assurance</i>		
Juricomptabilité		
Spécialistes dans l'établissement de quantum		
Montréal	Emile Bassila, C.A. • EJC Alain David, C.A., CFE Arthur Lavigne, C.A. • EJC	Eleni Chilakos, C.A. Claude Gélinas, C.A., PAA Alain Viger, C.A. • EJC
Bureaux Canadiens	Téléphone	Télécopieur
Montréal	(514) 866-5431	(514) 866-8800
Toronto	(416) 596-1000	(416) 596-0469
Calgary	(403) 299-0560	(403) 299-0566
Vancouver	(604) 683-5877	(604) 683-6701
Courriel: aviger@lbcintl.com		
1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 710, Montréal (Québec) H3G 1R8		

La librairie Wilson & Lafleur sur iPad

Une application Wilson & Lafleur est maintenant disponible dans le App-Store. Elle permettra de télécharger des ouvrages juridiques, au contenu enrichi, sur iPad.

La librairie Wilson & Lafleur annonce le lancement d'une application pour iPad permettant de télécharger et de consulter des ouvrages juridiques, telle que présentée en avant-première lors du congrès du Barreau de Québec au printemps dernier.

À l'affût des tendances, Wilson & Lafleur répond aux attentes toujours croissantes de sa clientèle en matière de mobilité et d'efficacité de consultation : le iPad s'avère un support de choix pour la diffusion électronique des ouvrages juridiques.

Présentée en avant-première au congrès du Barreau de Québec, l'application Wilson & Lafleur a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme. Même les utilisateurs les plus réfractaires aux nouvelles technologies ont été séduits.

Grâce au numérique, les possibilités d'enrichissement du contenu des livres juridiques sont nombreuses. L'interactivité rend la consultation des textes plus efficace et la mise à jour des ouvrages est facilitée. Sans oublier l'avantage de pouvoir se déplacer avec sa bibliothèque complète sous le bras.

M. Claude Wilson, président-directeur général de Wilson & Lafleur, est fier d'annoncer que, début septembre, cinq ouvrages majeurs édités par Wilson & Lafleur seront disponibles à l'achat sur l'application. D'autres titres suivront à brève échéance.

D'ici là, dès que l'application sera accessible dans l'App Store, celle-ci permettra de consulter gratuitement deux lois fondamentales : la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Ces lois, présentées en démonstration, feront découvrir les forces de l'enrichissement offert par le numérique. Par exemple la recherche instantanée par table des matières, par article ou par index analytique, entre autres fonctionnalités.

FMC amasse plus de 22 000\$ lors de la marche du Week-end Pharmaprix(MC) pour vaincre les cancers féminins



Rangée du bas : de gauche à droite : Marine Khediguian, Catherine Pilon, Denise Frenette, Lyne Boulais, Lucie Demers, Véronique St-Germain. Rangée du milieu: Oleksandra Synytsyna, Gabriel Bérubé, Claudine Bérubé, Yan Besner, Josée Guirestante, Sandrine Lemieux. Dernière rangée : Norman Issley, Claude Morency, Marc Lemieux, Michel Brunet, Kiriakos Vanikiotis, Lise Brunet, Olivier Dufrière, Mireille Cloutier et son conjoint Jean-Pierre

Les dix marcheurs et marcheuses de Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L. (FMC) auront finalement amassé plus de 22 000\$ lors de la marche de 60 kilomètres dépassant ainsi l'objectif de 20 000\$ qu'elles s'étaient fixées au départ. Ce montant s'ajoute à la commandite à titre d'un des commanditaires principaux de l'événement.

"Je tiens à féliciter nos marcheuses et marcheurs ainsi que les bénévoles et donateurs qui ont tous, à leur façon, contribué au succès de cette importante activité soutenant une cause faisant l'unanimité au sein de notre cabinet. Marcher a été source non seulement d'une grande fierté, mais également d'une saine humilité et d'admiration envers les femmes qui font face à cette terrible maladie. Notre engagement dans la cause du combat contre les cancers féminins est méritoire et démontre notre engagement dans notre communauté," affirme Claude Morency, associé directeur du bureau de Montréal de FMC.

L'événement aura encore une fois cette année été un succès, où plus de 2 200 personnes ont marché à travers la métropole pour amasser plus de 5,1 millions \$ pour financer la recherche médicale sur les cancers féminins. Au Canada, une femme sur sept recevra un diagnostic de cancer féminin. Le cancer du sein est toujours le type de cancer le plus diagnostiqué chez les Canadiennes et la première cause de mortalité chez les femmes.

Roderick A. Macdonald

remporte le Prix pour le droit

Ramon John Hnatyshyn 2010

Roderick A. Macdonald, spécialiste en droit constitutionnel et professeur de droit à l'Université McGill, est le récipiendaire du Prix pour le droit Ramon John Hnatyshyn 2010 de l'Association du Barreau canadien (ABC). Ce prix récompense une contribution exceptionnelle au droit.

« Le professeur Macdonald est un grand érudit. Au cours des 30 dernières années, il a exercé une

profonde influence sur de nombreux universitaires, étudiants diplômés et étudiants du premier cycle en droit, au Québec et à l'étranger », a déclaré le président de l'ABC, Kevin Carroll, c.r., de Barrie (Ontario). « Il a façonné notre compréhension du droit, l'évolution du droit et notre approche à la formation juridique. »

Le professeur Macdonald enseigne et publie des ouvrages dans les domaines du droit civil, du droit commercial, du droit administratif, du droit constitutionnel, de la jurisprudence et de l'accès à la justice. Il a été doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill de 1984 à 1989. Il a présidé le groupe de travail sur l'accès à la justice du ministère de la Justice du Québec (1989-1991), ainsi qu'un groupe de travail sur les poursuites-bâillons (SLAPP) pour le même ministère (2007-2008). Il a été consultant du Projet de réforme du Code civil au Québec, de la Commission royale sur les peuples autochtones, de la Révision de la justice civile en Ontario, et du ministère fédéral de la Justice en matière d'interaction entre les lois fédérales et le Code civil du Québec.

De 1989 à 1995, il a dirigé le programme de droit et société de l'Institut canadien de recherches avancées et, de 1997 à 2000, il était président fondateur de la Commis-

sion du droit du Canada. Il a été le principal consultant pour la rédaction de la loi révisée sur les transactions garanties en Ukraine (2002-2003). Depuis 2002, il est membre de la délégation canadienne au groupe de travail VI (transactions garanties) de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

En novembre 2008, le professeur Macdonald a été élu 111^e président de la Société royale du Canada lors de son assemblée générale annuelle, à Ottawa. Il est le premier professeur de droit à occuper ce poste.

Le Prix pour le droit Hnatyshyn, créé en 1993 par le gouverneur général de l'époque, Ramon John Hnatyshyn, récompense une contribution exceptionnelle au droit et à la recherche juridique au Canada. L'ABC décernera le Prix pour le droit Hnatyshyn de 2010 à l'occasion d'un déjeuner et d'une cérémonie de remise des prix et récompenses de l'ABC, le samedi 14 août, à 12 h 30, à l'hôtel Sheraton on the Falls, salle Great Room C. La réception se donne dans le cadre de la Conférence juridique canadienne et Expo 2010 de l'ABC, qui se tiendra à Niagara, du 15 au 17 août. Cet événement est ouvert aux médias dûment accrédités. Veuillez communiquer avec Hannah Bernstein pour obtenir une accréditation.

M^e Luc Carbonneau

AVOCAT

1200, boul. Chomedey
Bureau 725
Laval (Québec)
H7V 3Z3

Téléphone : (450) 973-6050
Télécopieur : (450) 973-1006
Cellulaire : (514) 592-2965

L'AJBM appuie l'exigence du bilinguisme pour les candidats à la magistrature à la cour suprême du Canada

Faisant suite à l'adoption par l'Association du Barreau Canadien d'une résolution allant à l'encontre du projet de loi C-232, l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) réitère sa position à l'égard de l'exigence du bilinguisme pour les candidats à la magistrature à la Cour suprême du Canada. L'AJBM croit qu'il y a lieu de renforcer le caractère bilingue de la Cour suprême en exigeant le bilinguisme fonctionnel de la part de tous les candidats aspirant à faire partie du nombre restreint de magistrats qui ont l'immense responsabilité de siéger en appel final de toutes les causes d'importance au pays.

Les technologies ne remplacent pas le bilinguisme des juges

L'AJBM constate que plusieurs technologies sont présentement disponibles pour pallier aux lacunes linguistiques des juges de la Cour suprême, tels que le service de transcription ou le service de traduction simultanée. Il n'en demeure pas moins que le système judiciaire fédéral doit s'assurer du bilinguisme de tous les juges nommés au plus haut tribunal du pays. La traduction simultanée ne permet pas un temps de réaction adéquat pour interrompre, poser des questions, tant pour le juge que pour les avocats ou même pour les justiciables qui ont le droit de pouvoir saisir toutes les nuances et subtilités de chacune des langues officielles

Me Fred Chevalier décédé à 74 ans

Me Fred Chevalier, avocat de St-Laurent, est décédé récemment après une longue maladie à l'âge de 74 ans. Il était le conjoint de Me Louise Lebel, retraitée, ex-conseillère juridique en chef de la Commission des valeurs mobilières du Québec (aujourd'hui appelée AMF).

utilisées. De plus, en présence d'un juge unilingue, les délais procéduraux peuvent être plus longs, ne serait-ce que pour la traduction des divers documents, plaidoiries et opinions des juges qui sont échangés dans le cadre de la préparation des jugements.

L'AJBM soutient le projet de loi C-232

Certains craignent que le critère du bilinguisme annihile les chances de candidats unilingues qui seraient peut-être plus compétents au détriment de candidats bilingues moins qualifiés. L'AJBM croit au contraire que les plus compétents des candidats unilingues sauront saisir l'opportunité d'apprendre la seconde langue. Il est essentiel que les juges du plus haut tribunal du pays puissent interpréter les textes de loi à la lumière des deux versions officielles et de rendre jugement en ayant une compréhension directe des documents et plaidoiries qui leur sont présentés. L'AJBM ne peut donc que soutenir le projet de loi C-232 sur l'exigence du bilinguisme comme critère de sélection essentiel pour la nomination des juges au plus haut tribunal du pays de manière à ce que les justiciables puissent faire pleinement valoir leurs droits dans les deux langues officielles, au profit d'une justice plus ouverte et qui tient pleinement compte des réalités linguistiques canadiennes.

« Nous sommes déçus par la résolution adoptée, il y a quelques jours, par l'Association du Barreau Canadien. Nous croyons que l'accessibilité à la justice passe inévitablement par la possibilité pour tout justiciable de se faire comprendre dans une des langues officielles de son choix. Le bilinguisme fonctionnel doit faire partie des compétences minimales et ne peut se limiter à n'être qu'une considération », exprime Joséane Chrétien, présidente de l'AJBM. Il est à noter que la branche québécoise de l'ABC s'est également prononcée en défaveur de cette résolution.

L'honorable Paul-Arthur Gendreau joint Langlois Kronström Desjardins



La direction de Langlois Kronström Desjardins est heureuse de souligner l'arrivée au sein de son cabinet de l'honorable Paul-Arthur Gendreau, à titre d'avocat-conseil. M. Paul-Arthur Gendreau était jusqu'à tout récemment juge à la Cour d'appel du Québec, où il a été nommé le 16 avril 1986.

Il s'agit d'un retour aux sources pour M. Gendreau, qui a déjà exercé chez Langlois Drouin (ancien nom de Langlois Gaudreau) pendant quelques années. « Je suis heureux de me joindre à une équipe qui a une réputation enviable, qui a fait ses preuves et où la dimension humaine est importante. Je connais plusieurs avocats du cabinet, dont Raynold Langlois, qui était un de mes confrères de classe, de même que Richard Gaudreau et Michel Jolin,

avec lesquels j'ai eu à travailler dans le passé. C'est pourquoi j'ai choisi de continuer ma carrière au sein de ce cabinet d'excellence », a souligné Paul-Arthur Gendreau.

En pratique privée, M. Gendreau a principalement fait du litige en droit civil et commercial, du droit du travail (arbitrage et négociation collective) et du droit administratif. C'est dans ses secteurs qu'il sera appelé à conseiller les clients de Langlois Kronström Desjardins.

« Nous sommes très fiers que M. Gendreau fasse maintenant partie de notre cabinet. Sa vaste expérience comme avocat et comme juge, sa réputation et son engagement dans la communauté en font un conseiller de choix pour notre clientèle à la recherche de conseils stratégiques », a déclaré Jean-François Gagnon, associé directeur de Langlois Kronström Desjardins.

L'honorable Paul-Arthur Gendreau est né à Rimouski, le 19 août 1939. Après des études classiques au Séminaire de Rimouski, il reçoit son baccalauréat ès arts en juin 1960. Il a ensuite obtenu sa licence en droit de l'Université Laval en 1963 et fut admis au Barreau en 1964. Boursier du Commonwealth, il a étudié au London School Economics and Political Sciences à Londres en 1964-1965.

Il a pratiqué le droit à Rimouski de

1965 à 1980, d'abord avec son père (jusqu'à sa nomination comme juge de la Cour supérieure en 1967); ensuite au cabinet connu sous la raison sociale de Gendreau, Pelletier, Gendreau, Lavallée, Langis & associés. En 1974-1975, il a agi comme procureur de la Commission royale d'enquête sur les libertés syndicales dans l'industrie de la construction (Commission Cliche). En juillet 1980, il était nommé sous-ministre associé au ministère de la Justice du Québec; il avait charge de la Direction générale des affaires civiles et pénales. En quittant le ministère de la Justice, il a successivement exercé sa profession avec Langlois Drouin et Clarkson, Tétrault (maintenant McCarthy Tétrault), à Québec.

Il a siégé comme commissaire à la Commission des services juridiques. Membre de plusieurs comités du Barreau du Québec, il fut bâtonnier du Barreau du Bas-St-Laurent et membre du comité administratif du Barreau de la province (1979-1980). Il est coauteur d'un précis sur l'injonction publiée en 1998. Le 2 mars 2000, il est nommé administrateur du Gouvernement de la Province de Québec en application de l'article 67 de la Loi constitutionnelle de 1867. L'honorable Paul-Arthur Gendreau a été nommé juge à la Cour d'appel du Québec le 16 avril 1986 et assermenté le 6 mai de la même année.

British Airways s'envoie en l'air

British Airways Launches 2010 Face-to-Face Program; Offers 250 U.S. Entrepreneurs the Opportunity to Grow Internationally

British Airways today relaunches its Face-to-Face Program and offers U.S. entrepreneurs and small business owners the critical tools for building business relationships abroad and stimulating growth Face-to-Face.

As part of the Face-to-Face campaign, British Airways will award 250 small businesses the opportunity to travel to London and beyond through the British Airways Face of Opportunity contest. Any entrepreneur or small business owner with a clear business need for international exposure should visit www.ba.com/facetoface for the opportunity to compete for and win a free flight.

British Airways strongly believes face-to-face interaction with global stakeholders is a critical tool to help entrepreneurs and small businesses build ongoing, mutually beneficial business relationships abroad, effectively supporting U.S. economic growth and global expansion and exports.

British Airways Face of Opportunity Contest

Beginning today, entrepreneurs and small business owners looking to

expand or enhance their business internationally may submit a video or essay of their best "elevator" pitch at www.ba.com/contest. Entering the contest provides a chance to earn a free flight to London or anywhere in the British Airways network to facilitate face-to-face meetings with potential and existing customers and business partners.

Prior to the New York to London flight early next year, all 250 winners will have the exclusive opportunity to attend British Airways' Face of Opportunity event on Wed, Feb. 2, 2011, in New York City, where they will receive firsthand tips and advice from influential international business experts while networking with venture capitalists, renowned entrepreneurs, media and other small business owners.

Three selected winners also will have the chance to present their business plans to a panel of celebrity entrepreneur judges, including Bill Rancic, Barbara Corcoran and Bethenny Frankel, for a chance to win a British Airways Business Opportunity Grant, featuring additional free flights to London, or anywhere in the British Airways global network.

British Airways Face-to-Face Summary

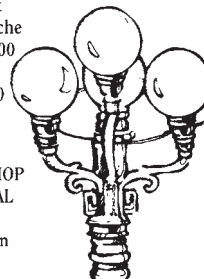
British Airways launched the first Face-to-Face Program in July 2009, giving more than 600 small busi-

ness owners the opportunity to travel overseas and conduct face-to-face business meetings that resulted in deeper partnerships, contracts and revenue for U.S. cities.

The 2009 flights provided previous winners such as Morgan Newman, of IdeaPaint in Massachusetts, and Judi Townsend, of Mannequin Madness in Oakland, California, a chance to enter new markets and achieve continued growth and profitability in 2010. To learn more about past winners, visit: <http://businessconnect.ba.com/success-stories>.

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30



1216 BISHOP
MONTREAL

Réservation
861-6733

Pour accroître l'accès à la justice à tous les citoyens

Le Barreau du Québec salue l'inauguration du Centre de justice de proximité de Rimouski

Le Barreau du Québec se réjouit de l'ouverture, à Rimouski aujourd'hui, du premier centre de justice de proximité du Québec. « Le Barreau est heureux de s'associer à un projet qui aidera les citoyens à mieux s'informer sur le système de la justice et sur les ressources existantes pour les aider à faire valoir leurs droits », a déclaré Me Louis Masson, vice-président du Barreau du Québec, lors de la cérémonie d'inauguration du Centre présidée par le sous-ministre de la Justice, Me Michel Bouchard.

« Ce projet du ministère de la Justice nous tient d'autant plus à cœur, a ajouté Me Masson, qu'il a le mandat d'accompagner le citoyen dans sa prise de contact avec le système de la justice, ce qui est également l'une des préoccupations incessantes du Barreau. » Me Masson n'a pas manqué de rappeler, par ailleurs, que l'association du Barreau au projet des centres de justice de proximité s'avère une réalisation en pleine concordance avec l'un des enjeux du Plan stratégique 2010-2014 de l'Ordre, soit celui visant une plus grande proximité avec les citoyens.

Rappelons que le Centre de justice de proximité de Rimouski est en quelque sorte un guichet unique pour transmettre aux citoyens, notamment, de l'information juridique et un service de références aux ressources appropriées en matière de justice. Ce guichet est ouvert à tous, indépendamment du revenu des gens ou de la nature de leur problème juridique. Deux autres centres analogues à celui de Rimouski verront également le jour au Québec prochainement. Le Barreau du Québec s'est engagé auprès du ministère de la Justice à contribuer pour une somme de 100 000 \$ par année au budget de fonctionnement de ces trois centres de

justice de proximité et ce, pour les premiers trois ans d'existence du projet-pilote.

Tableau d'honneur de l'excellence 2009

L'école du Barreau salue les étudiants qui ont obtenu les meilleures notes de la cohorte 2008-2009

Fidèle à la tradition, l'École du Barreau inscrit chaque année à son Tableau d'honneur de l'excellence les étudiants ayant obtenu les deux meilleures notes de l'ensemble de leur groupe qui comptait 800 étudiants à travers tout le Québec. En 2009, les deux finissantes citées au Tableau d'honneur de l'excellence sont :

1er rang

Me Jeanne Élise Talbot, Montréal

2e rang

Mme Julianna Labossière, Gatineau

Outre leur inscription au Tableau d'honneur de l'excellence 2009, Jeanne Élise Talbot et Julianna Labossière ont été honorées au cours d'un dîner, en compagnie de leurs familles respectives, lors du Congrès 2010 du Barreau du Québec.

L'OACI et McGill accueille conjointement une Conférence pré-assemblée sur l'aviation et la durabilité

Des experts de l'aviation internationale se réuniront à Montréal pour discuter protection environnementale, sécurité et situation financière de l'industrie de l'aéronautique

Les 26 et 27 septembre, l'Institut de droit aérospatial de l'Université McGill et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont été les hôtes conjoints d'une conférence internationale intitulée Transport aérien : Comment atteindre la durabilité? L'événement réunira des experts gouvernementaux, de l'industrie des transports, d'organismes spécialisés, d'universités ainsi que des milieux du droit et de la finance du monde entier.

Ces spécialistes se pencheront sur quatre thèmes fondamentaux qui suscitent l'inquiétude des participants et du monde, soit l'état de l'industrie, la sûreté, la sécurité et les formalités, l'aviation et l'environnement, et discuteront des stratégies à mettre en œuvre pour assurer l'avenir de l'industrie.

La conférence aura lieu à l'Hôtel Hilton Montréal Bonaventure, situé au 900, rue de La Gauchetière Ouest, à Montréal – en face du siège de l'OACI – et les participants seront conviés chaque jour à un déjeuner-causerie. Le conférencier Gary R. Scott, président de la division Avions commerciaux de Bombardier, prendra la parole dimanche, et Calin Rovinescu, président et chef de la direction d'Air Canada, fera de même lundi.

Le président du programme, le professeur Dr Paul Dempsey, directeur de l'Institut de droit aérien et spatial de l'Université McGill et Président de la conférence déclare: «Cet événement rassemble les leaders mondiaux de l'industrie de l'aviation et du gouvernement pour adresser les importantes politiques publiques entourant la durabilité financière, opérationnelle et environnementale. »

Plusieurs seront intéressés également à une présentation spéciale de la Banque mondiale d'une nouvelle étude intitulée « Ciel ouvert pour l'Afrique – comment implanter la décision de Yamoussoukro » lundi, à 8 h. Dans le cadre de l'étude, qui fera l'objet d'une discussion, les pays africains sont invités à mettre en pratique leurs engagements d'ouvrir leurs marchés de services aériens aux exploitants

étrangers et d'offrir un environnement de libéralisation des tarifs douaniers, de saine compétition et de respect des normes et pratiques de l'OACI en matière de sécurité.

La conférence constitue le troisième événement de coopération entre McGill et l'OACI, et précède l'Assemblée triennale de cette dernière. Son secrétaire général, monsieur Raymond Benjamin, a autorisé et encouragé le fait que cette conférence offre un forum distinct et préparatoire aux délégués et aux intervenants des pays qui y assistent, ou qui s'intéressent aux problématiques proposées dans le cadre de la 37e session de l'Assemblée de l'OACI qui suivra immédiatement après, soit le 28 septembre. Cette assemblée établira le cadre et les objectifs de la politique de l'OACI et de l'aviation commerciale mondiale pour les trois prochaines années.

De nombreux partenaires soutiennent la conférence et en font la promotion, dont l'Association internationale du transport aérien, le Conseil international des aéroports, l'Organisation des services de navigation aérienne civile, le Conseil de coordination internationale des associations d'entreprises aérospatiales, la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne et la Banque mondiale.

PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

LA CRISE DES REVENUS : QUAND L'INDUSTRIE AÉRIENNE SE RELÈVERA-T-ELLE?

Comment la crise financière a-t-elle influencé les lignes aériennes et les autres acteurs de l'industrie? Quelles sont les stratégies de relance? La libéralisation améliore-t-elle ou aggrave-t-elle les conditions financières des sociétés aériennes? Comment les alliances et l'exemption de l'application de la législation antitrust permettent-elles d'augmenter les revenus, de réduire les dépenses et de favoriser le consommateur? Impact des cendres volcaniques sur l'industrie. Où en sera l'industrie dans cinq ans?

LA CRISE DES DÉPENSES : COMMENT L'INDUSTRIE AÉRIENNE SE RELÈVERA-T-ELLE?

Comment peut-on réformer les taxes, les redevances et les frais aériens? Quel impact la mauvaise santé financière a-t-elle sur la sécurité aérienne? Dans quelle mesure les transporteurs traditionnels peuvent-ils régler les questions de frais de main-d'œuvre, d'avantages sociaux et de

contraintes professionnelles? Les tarifs et les redevances d'aéroport et de navigation aérienne peuvent-ils être maîtrisés? Comment l'efficacité d'exploitation peut-elle réduire les dépenses des sociétés aériennes? Surmonter les problèmes causés par les cendres volcaniques.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ET OPÉRATIONNELLES

Quels sont les défis de conception et d'ingénierie auxquels font face les fabricants de cellules et de moteurs en matière de bruit et d'émissions? Comment les restrictions opérationnelles influencent-elles l'efficacité, la consommation de carburant et les émissions de carbone? Dans quelle mesure l'appauvrissement des réserves de pétrole influencera-t-il les dépenses des sociétés aériennes? Quels combustibles offrent les meilleures solutions de remplacement au kérosène?

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : SOLUTIONS RELATIVES AU DROIT ET AUX POLITIQUES

Les mesures axées sur les conditions du marché sont-elles la solution aux émissions de CO₂? Le marché de permis européen est-il conforme au droit international? Peut-on raisonnablement croire qu'une démarche sectorielle mondiale est atteignable? La mise en œuvre de mesures équivalentes n'est-elle pas plutôt la voie de l'avenir? Quel est le cadre de l'OACI en matière de mesures axées sur les conditions du marché et quel plan d'action compte-t-elle adopter en ce qui a trait aux changements climatiques? Quels sont les défis environnementaux à l'étude lors de la 37e Assemblée de l'OACI?

SÛRETÉ ET SÉCURITÉ AÉRIENNES : DÉPISTAGE, ENCORE DU DÉPISTAGE ET DES HURLEMENTS

Quelles sont les menaces nouvelles et émergentes pour l'aviation civile? Des procédures de sécurité améliorées diminueront-elles l'intérêt des passagers, menaçant ainsi la viabilité financière des lignes aériennes? Quelles mises à jour doit-on faire lors des conventions de Tokyo, de La Haye et de Montréal en matière de terrorisme? Qu'ont révélé les vérifications de l'OACI sur la sécurité? Comment le marché des assurances aériennes est-il influencé par les risques terroristes?

SÉCURITÉ AÉRIENNE : QU'EN EST-IL DES FORMALITÉS?

Le harcèlement, les retards et les inconvénients que subissent les voyageurs réduisent-ils la demande en transport aérien? Quel impact les documents de voyage lisibles à la machine ont-ils sur la sécurité et les formalités? Quel est l'avenir des programmes de fidélisation des voyageurs?

Quels sont les enjeux culturels et privés entourant le balayage aux rayons X de la totalité du corps? Les préoccupations en matière de santé concernant les technologies de sécurité sont-elles justifiées?

STRATÉGIES VISANT LA SURVIE IMMÉDIATE ET LA PROSPÉRITÉ ÉVENTUELLE

Pour relever les défis identifiés, quelles stratégies les sociétés aériennes, les aéroports, les services de navigation aérienne et les fabricants doivent-elles adopter? Devrions-nous poursuivre des démarches sectorielles ou géographiques de protection environnementale? Rôle de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Groupe sur l'aviation internationale et les changements climatiques : Que nous réserve l'avenir? La libéralisation de la réglementation du transport aérien améliore-t-elle la santé économique de l'industrie ou la met-elle en péril? Quels sont les droits du passager contre une taxation excessive? Peut-on concevoir un système de sécurité et une culture qui soient à la fois efficaces et efficaces?

DISCUSSION DES EXPERTS EN TABLE RONDE : LA VOIE DE L'AVENIR

Un autre ténor du droit se joint à Fasken Martineau : Le cabinet recrute François Barette au sein de son équipe de litige fiscal

Fasken Martineau, cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale en droit des affaires et en litige, a annoncé que François Barette joindra le groupe de droit fiscal du cabinet à compter du 7 septembre 2010. Il travaillera à partir des bureaux de Fasken Martineau à Montréal.

Me Barette pratiquait jusqu'à récemment au sein d'un autre cabinet d'importance au Canada. Il possède plus de 30 ans d'expérience en litige fiscal. Il a représenté des particuliers, des sociétés par actions, des sociétés de personnes et des fiducies du Canada et de l'étranger relativement à des questions de fiscalité nationale et internationale, ainsi que relativement à des questions de droit administratif et constitutionnel. Il a défendu les intérêts de ses clients devant la Cour suprême du Canada, la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale du Canada, la Cour canadienne de l'impôt, la Cour d'appel du Québec, la Cour supérieure du Québec, la Cour du Québec et divers tribunaux administratifs.

« La venue de François chez Fasken Martineau est une excellente nouvelle pour nos clients et pour notre cabinet, qui continue de bâtir une équipe de fiscalité de premier plan à Montréal. François est reconnu comme l'un des meilleurs avocats en litige fiscal au Québec », a dit Claude Auger, associé directeur, région Québec de Fasken Martineau.

LE MONDE J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

online

Pour ne pas manquer de numéros du magazine Le Monde Juridique lorsque vous voyagez ou êtes en vacances, rien de plus simple. Cliquer l'adresse suivante :

www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/

Vous pourrez consulter et télécharger sans frais le numéro courant ou précédent à volonté.

Nous sommes hébergés par le « Réseau Juridique du Québec », où l'actualité juridique vous attend tous les jours où que vous soyez sur la planète!

Vous pouvez aussi prendre un abonnement électronique au coût de 25 \$ CAN plus taxes en postant votre chèque à l'ordre de Le Monde Juridique Inc. au 642, rue Pierre-Tétreault, Montréal, QC H1L 4Y5. Pour vous abonner : agmonde@videotron.ca



Facebook: Magazine Le Monde Juridique

Le Monde Juridique entreprend sa 26^e année de publication.

2010

ANS

C'est grâce à vous, chers clients...

Bâti sur une longue tradition juridique qui remonte à 1823, BLG célèbre cette année son 10^e anniversaire à titre de cabinet national. Bien que nous soyons fiers du travail accompli lors de ces 10 premières années, nous savons fort bien que c'est à nos **clients** que nous devons la distinction d'être devenu le plus grand cabinet juridique à service complet du pays. **Toute notre équipe vous remercie chaleureusement de votre confiance.**



BORDEN
LADNER
GERVAIS